

République Française

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Bray-sur-Seine
Commune de **GOUAIX**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 janvier 2021**

Le samedi 9 janvier deux mil vingt et un à dix heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en visio-
transmission, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Paul FENOT, Mme Françoise CHANTRAIT, M. Joël GRIFFE, Mme Laue VERRIER, M. Pedro TAUSTE, Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M. Jean MICHOT, Mme Hélène LEONARD, M. Michel ROUSSEL, M. Razak IDRISOU, Mme Stéphanie GANDOIN, Mme Sandrine LEDEUX, M. Cédric LESAGE, M. Kevin REGINARD formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline LISSA

Date de convocation : 30/12/2020	Date d'affichage : 30/12/2020
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 15	Présents : 15
	Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020
- 2) Encaissement dons Monsieur LARONCIERE et Monsieur LEREIN
- 3) Encaissement chèque DDFIP pour trop versé sur taxe foncière 2020
- 4) Aménagement de sécurité sur la RD1 – Grande rue – demande de subvention au titre des amendes de police
- 5) Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2021 – Aménagement d'un commerce dans un bâtiment communal
- 6) Versement d'une indemnité aux stagiaires
- 7) Avenant n° 3 à la délégation de service public assainissement
- 8) Adoption du principe de délégation de service public assainissement
- 9) Election des membres à la commission de délégation de service public assainissement
- 10) Demande de subvention de la Chambre des métiers et de l'Artisanat pour l'insertion et l'emploi des jeunes
- 11) Projet école numérique

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal n'apportant pas de remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

2) ENCAISSEMENT DONS Monsieur LARONCIERE ET Monsieur LEREIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter les versements de ces dons de 100 euros et 30 euros.

**3) ENCAISSEMENT CHEQUE DDFIP POUR TROP VERSE SUR TAXE FONCIERE
2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le chèque de remboursement sur la taxe foncière des propriétés non bâties en dégrèvement suite à la sécheresse de l'été 2020,

DECIDE, conformément à la loi n° 57-1260 du 12 décembre 1957, de reverser cette somme à la EARL FONTAINE - 5 rue de Montramé 77114 GOUAIX et à la EARL RICHARD - 25 rue St Vincent 77114 GOUAIX qui louent les terres à la commune de Gouaix, au prorata de leur surface

AUTORISE le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus

**4) AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD1 - GRANDE RUE - DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser les aménagements de sécurité sur la RD n° 1- Grande Rue, pour un montant prévisionnel de 9.395,00 € HT,

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2021,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée, et à signer tout document s'y rapportant.

**5) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - AMENAGEMENT
D'UN COMMERCE DANS UN BATIMENT COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le projet de travaux comme indiqué ci-dessus, pour un montant total HT de 120.960,71 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

SOLLICITE une subvention de l'Etat de 96.768,57 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021.

AUTORISE le maire à signer tous actes aux effets ci-dessus

**6) VERSEMENT D'UNE INDEMNITE AUX STAGIAIRES AUTRES QUE CEUX DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une indemnité aux stagiaires autre que ceux de l'enseignement supérieur ayant effectué un stage d'une durée d'au moins un mois.

DIT que cette indemnité sera versée au vu de l'évaluation de fin de stage et ne pourra pas excéder 300 euros par mois.

AUTORISE le maire à signer tous actes aux effets ci-dessus

7) AVENANT N° 3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n° 3 au contrat de délégation du service public de l'assainissement, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

8) ADOPTION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'APPROUVER le principe de délégation de service public d'assainissement de la commune de Gouaix,

DE RETENIR pour le contrat une durée de 8 ans,

D'ACCEPTER les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire,

D'AUTORISER le Maire à mettre en œuvre la procédure de publicité préalable, de mise en concurrence et de négociation pour choisir le délégataire.

9 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE CONTRAT ASSURANCE GROUPE 2021-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer la convention de Gestion Assurance Groupe 2021-2024 proposée par le Centre de Gestion de Seine et Marne et jointe en annexe.

10 ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) Constate deux listes régulièrement déposées et enregistrées comme suit :

Liste A

Titulaires	Suppléants
Pedro TAUSTE	Jean MICHOT
Joël GRIFFE	Stéphanie GANDOIN

Liste B

Titulaires	Suppléants
Kevin REGINARD	Sandrine LEDEUX

2) Décide de procéder à l'élection des membres de la commission :

- Membres titulaires :

Après vote, en application de la règle de représentation proportionnelle au plus fort reste, sont déclarés membres titulaires de la commission de délégation de service public d'assainissement :

1. Pedro TAUSTE
2. Joël GRIFFE
3. Kevin REGINARD

- Membres suppléants :

Après vote, en application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont déclarés membres suppléants de la commission de délégation de service public d'assainissement :

1. Jean MICHOT
2. Stéphanie GANDOIN
3. Sandrine LEDEUX

Les membres avec voix consultative pouvant siéger à la commission de délégation de service public d'assainissement, lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, sont :

- Le Comptable de la commune
- Le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de Seine-et-Marne.

11 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention de 124 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône dans le cadre du dispositif insertion et emploi des jeunes

AUTORISE le maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

12 PROJET ECOLE NUMERIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de répondre favorablement à l'appel à projet « écoles numérique » en présentant un dossier relatif à la fourniture et à la mise en place d'équipements informatiques innovants à l'école élémentaire.

AUTORISE le maire à solliciter les entreprises compétentes pour l'établissement de devis de fourniture et mise en place d'équipements informatiques innovants.

AUTORISE le maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes concernés.

PRECISE que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention.

AUTORISE le maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Paul FÉNOT

